

## Gestion territoriale

# Le Maroc planche sur le cas français

● Le Maroc soumettra au débat parlementaire, durant les semaines à venir, un projet de régionalisation qui partage à peu près le même souci d'aller vers des régions plus «concentrées», recentrées autour de pôles d'attractivité économique. Les points de rencontre et de divergence des modèles marocain et français ont été recensés. La question a focalisé les débats lors de la 8<sup>e</sup> édition du Colloque international sur les finances des collectivités, organisé les 12 et 13 septembre, à Rabat.

Simple hasard du calendrier ou coïncidence orchestrée, la France et le Maroc entament en même temps une vaste réforme territoriale, avec bien évidemment une longueur d'avance pour l'Hexagone. En effet, l'Assemblée nationale française, après de vifs débats, a adopté en juillet dernier une nouvelle carte avec 13 régions contre 22 auparavant. Toutefois, si les collectivités territoriales françaises contribuent à hauteur de 70% dans l'investissement public, il n'en va pas de même pour les

collectivités territoriales marocaines. L'État continue d'assurer jusqu'à 80% de l'effort d'investissement. Alors que l'État marocain continue d'augmenter -même si cela se fait à doses homéopathiques- ses transferts aux collectivités territoriales, le Premier ministre Manuel Valls, dans un geste de rationalisation, vient de décider une baisse des dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur trois ans. Il faut dire que les deux modèles s'éloignent plus qu'ils ne se rejoignent. Abordons maintenant la problématique de la régionalisation avancée au Maroc d'un autre angle: celui du degré de maturité de nos collectivités territoriales, principalement les régions et les outils managériaux dont elles disposent pour avoir une plus grande liberté en matière de mobilisation des budgets pour l'investissement productif. L'importance -voire l'urgence- de cette question a fait des synergies entre les finances de l'État et celles des collectivités territoriales le thème principal de la 8<sup>e</sup> édition du Colloque international des finances publiques. Organisé comme à l'accoutumée à Rabat par le ministère des Finances en partenariat avec l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques et le soutien de la Revue française



de finances publiques, l'événement a eu lieu les 12 et 13 septembre. Mais pourquoi, hormis cette concomitance d'agenda politique, persiste-t-on à vouloir rapprocher les deux modèles français et marocain, à plus forte raison si l'on sait que les collectivités territoriales en France investissent de l'argent et en redemandent, tandis que les collectivités territoriales marocaines sont depuis toujours dans l'incapacité de consommer leurs ressources? Chiffres à l'appui, Nouredine Bensouda, trésorier du royaume, affirme que l'excédent des exercices antérieurs des collectivités territoriales a atteint 26,7 MMDH en 2013. En d'autres termes, l'exécution des dépenses d'investissement reste faible, autour de 43% seulement en 2013. Ceci dit, la synergie, thème du colloque, et que l'on espère voir se

réaliser, en est encore à ses premiers balbutiements. En effet, l'ensemble des préfectures et provinces, au nombre de 80, ont réalisé le même niveau d'investissement en 2013 (2,8 MMDH) que les communes rurales, au nombre de 1.282. La situation est encore plus préoccupante lorsqu'il s'agit des 16 régions du pays. Leurs ressources, autour de 1,5 MMDH, ne représentent que 5% des budgets des collectivités territoriales toutes catégories confondues. Rapporté au budget de l'État, ce montant ne dépasse guère les 0,5% ou encore 0,2% du PIB. Ces chiffres montrent l'étendue du gap qui nous sépare d'une vraie régionalisation avancée alors qu'un projet est aujourd'hui en débat; ceci, sans oublier que tout déploiement de la régionalisation ne peut se faire sans une réelle déconcentration-

●●●  
**En France, les collectivités locales investissent massivement alors qu'au Maroc, elles n'arrivent pas à consommer et à profiter de leurs ressources.**

décentralisation. L'État est appelé à lâcher du lest pour que le projet voit le jour dans les meilleures conditions possibles. Face aux défis de la crise, les collectivités territoriales sont vues aujourd'hui comme une manne pour entamer la reprise. Michel Bouvier, président de FONDAFIP, estime que tous les modèles ont été essayés durant les 40 dernières années sans pour autant empêcher la crise de s'installer durablement. Pour lui, l'innovation dans le domaine des institutions est presque continuelle. Ceci dit, les collectivités territoriales peuvent donner le la d'une bonne gestion financière à même de juguler les effets de la récession en Europe. Pour Mohamed Boussaid, ministre des Finances, les régions et les collectivités territoriales de manière générale représentent l'avenir du pays grâce à la territorialisation de l'investissement tant public que privé. En tout cas, ce huitième colloque tentera d'apporter quelques réponses à cette problématique de synergie entre État et collectivités territoriales qui s'invite fortement au débat. Trois panels sont programmés portant sur le développement local, l'autonomie financière des collectivités territoriales et enfin les solidarités financières entre État et collectivités. ●

PAR MOSTAFA BENTAK  
m.bentak@leseco.ma

### Quelles ressources pour les régions ?

Afin qu'elles puissent mener à bien les missions qui leur sont dévolues, les futures régions ont besoin de plus de moyens et pas uniquement matériels. D'abord, comme l'avait recommandé le rapport de la Commission royale consultative de la régionalisation, il va falloir commencer par un transfert d'expertise de la part de l'État concernant tout ce qui a trait à la fiscalité (l'assiette et le recouvrement). Cela doit s'accompagner, pendant une période transitoire, d'une hausse considérable des ressources financières, d'abord par la mise en place de nouvelles taxes, notamment sur les aéroports ou les chemins de fer, dont les activités peuvent être fiscalisées. L'amélioration de la part des régions dans l'IS et l'IR, en la faisant passer de 1 à 5%, doit suivre. Enfin, l'affectation d'une part de la TVA aux régions, à l'instar des autres collectivités doit être opérée.